

Pour des partenariats public-privé réussis en assurance

Briefing Note

L'assurance est un mécanisme efficace pour compléter ou étendre les systèmes de protection sociale. Les gouvernements peuvent utilement exploiter les dispositifs d'assurance et le secteur de l'assurance pour mener à bien un certain nombre d'objectifs de politique publique, parmi lesquels l'amélioration de la sécurité alimentaire et la mise en place de la couverture santé universelle.

Les partenariats publics privés (PPP) efficaces ont le potentiel d'accroître la portée et la qualité des programmes de protection sociale en tirant parti des compétences et des ressources respectives des partenaires. Cette note présente **dix recommandations** à l'intention des gouvernements et des assureurs pour la conception et la mise en œuvre d'un partenariat public-privé en assurance.

1. COMBINER APPROCHE STRATÉGIQUE ET FLEXIBILITÉ. Dans le domaine de l'assurance, les PPP requièrent une conception soignée et évolutive permettant au gouvernement et au secteur privé de procéder à des ajustements progressifs à la lumière des enseignements tirés de l'expérience. En autorisant de la souplesse, cette approche fournit une assurance à toutes les parties. La définition de règles et de processus clairs est essentielle pour la réussite ; ces règles peuvent être régulièrement adaptées si besoin, mais garantissant leur respect, les partenaires renforceront la crédibilité du programme.

2. DÉFINIR CLAIREMENT LES BÉNÉFICIAIRES CIBLES. Avoir une connaissance optimale du profil de risque et des préférences des bénéficiaires permet aux assureurs d'offrir une meilleure couverture, plus significative pour les bénéficiaires ; par ailleurs, cette connaissance permet aux assureurs d'établir correctement la tarification des produits. Une définition concise des bénéficiaires finaux contribue également à fournir des produits et services adaptés au segment visé.

3. ÉTABLIR UN CADRE LÉGAL ET RÉGLEMENTAIRE SOLIDE. La collaboration entre le secteur public et le secteur privé doit s'appuyer sur des règles claires et une vision à long terme. L'existence d'un cadre autorisant les modifications et les adaptations est importante pour soutenir la création, le développement et l'amélioration des PPP.

4. UTILISER LES ASSUREURS COMME DES ALLIÉS POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS DE POLITIQUE PUBLIQUE. Les gouvernements doivent éviter d'offrir de l'assurance en concurrence avec d'autres initiatives gouvernementales. L'assurance doit plutôt être utilisée comme un instrument complémentaire pour aligner les intérêts et favoriser les changements de comportement, afin de réduire et de gérer les risques. Les gouvernements peuvent concevoir des incitations à l'intention du secteur de l'assurance de manière à exploiter son expertise et son approche entrepreneuriale pour résoudre des problèmes de politique publique.

5. RÉPARTIR CLAIREMENT LES RÔLES ENTRE LE SECTEUR PUBLIC ET LE SECTEUR PRIVÉ. Identifier les principales fonctions relevant du partenariat et les répartir entre les différents partenaires contribue à favoriser la responsabilisation. Les investissements nécessaires à la mise en place des diverses activités et infrastructures, ainsi que les sources de financement, doivent faire l'objet d'un accord pour assurer la transparence de l'utilisation des ressources. Une équipe de coordination stable doit être créée pour garantir la continuité des activités sur le long terme.

6. PRENDRE EN COMPTE LES BESOINS DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DU SECTEUR PUBLIC À TOUS LES NIVEAUX (AU NIVEAU CENTRAL, DES ETATS – LE CAS ÉCHÉANT – ET MUNICIPAL). La conception des politiques, la surveillance des dispositifs d'assurance et le suivi et l'audit des programmes d'assurance peuvent nécessiter des capacités supplémentaires. Les capacités requises diffèrent selon le niveau d'exercice de l'autorité publique, en fonction de leur implication dans la mise en œuvre des programmes ; toutefois, l'implication de tous les niveaux dans un programme de renforcement des capacités peut aider à soutenir la continuité du partenariat malgré les changements d'administration.



7. LE SECTEUR PRIVÉ DOIT RENFORCER SES CAPACITÉS EN MATIÈRE DE BONNES PRATIQUES, D'INNOVATION PRODUIT, DE TARIFICATION, DE RÉASSURANCE, DE DISTRIBUTION ET DE TECHNOLOGIE. Un secteur privé qui développe sa capacité à comprendre les besoins des populations à faibles revenus et à mettre en œuvre des programmes de grande envergure sera en mesure de produire les résultats attendus dans le domaine des politiques publiques et de faire la démonstration des réalisations accomplies pour encourager l'engagement à long terme.

8. ŒUVRER À L'AMÉLIORATION DE LA VALEUR DES PRODUITS. Les PPP offrent à certains segments de la population l'occasion d'expérimenter les mécanismes d'assurance pour la première fois de leur vie. Il est donc important que leur expérience se fasse dans de bonnes conditions de compréhension et qu'elle soit positive. Les actions propres à offrir des produits à plus forte valeur ajoutée à ces segments permettront à l'assurance de tenir ses promesses à la fois vis-à-vis des gouvernements et des bénéficiaires finaux.

9. INTÉGRER DES SYSTÈMES DE SUIVI ET D'ÉVALUATION AVEC DES INDICATEURS CLAIRS. La définition d'indicateurs convenus entre les deux parties favorise la responsabilisation et permet aux partenaires d'assurer le suivi des programmes dans le temps. Mettre en place des mécanismes de suivi et d'évaluation dès le début du projet contribue fortement à créer un environnement centré sur les résultats. Les évaluations fourniront des éclairages sur les moyens d'améliorer la conception et la mise en œuvre.

10. ADOPTER UNE APPROCHE DE GESTION DES CONNAISSANCES EN FORMALISANT LES ENSEIGNEMENTS ET EN MESURANT ET PARTAGEANT LES RÉSULTATS. Les programmes qui analysent leur expérience et tirent les enseignements des difficultés et des défis rencontrés développent progressivement leur capacité à améliorer la valeur des produits et l'expérience des bénéficiaires finaux, tout en développant leur échelle. Savoir tirer les leçons de l'expérience permet de générer des éclairages et des idées qui peuvent aider les programmes à prévenir les erreurs et à accélérer la croissance et l'amélioration des services.

Sous l'égide de l'Organisation Internationale du Travail, le programme Impact Insurance aide le secteur de l'assurance, les gouvernements et leurs partenaires à exploiter pleinement le potentiel de développement social et économique de l'assurance. Anciennement Fonds pour l'innovation en micro-assurance, le programme a été lancée en 2008 grâce au généreux soutien de la Fondation Bill et Melinda Gates et a par la suite bénéficié du financement de plusieurs autres bailleurs de fonds, notamment la Fondation Z Zurich, la Fondation Munich Re, le Groupe de la Banque mondiale, l'USAID et AusAID. Plus d'informations à l'adresse: <http://www.ilo.org/impactinsurance>